



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agriculteurs,
éleveurs :
les mesures
dont vous pouvez
bénéficier



*Avec France Relance,
nous donnons les moyens
à notre agriculture
et à ceux qui la font
de renforcer notre
souveraineté alimentaire.*

*Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation.*



1,2 milliard €

**spécifiquement dédié
à la transition agricole,
l'alimentation
et la forêt**

3 PRIORITÉS

- 1 Reconquérir
notre souveraineté
alimentaire**
- 2 Accélérer la transition
agroécologique au service
d'une alimentation saine,
durable et locale
pour tous les Français**
- 3 Accompagner l'agriculture
et la forêt françaises
dans l'adaptation
au changement climatique**

135 M€

« Prime à la conversion » des **agroéquipements**

- Aider à financer des matériels permettant la réduction de l'usage (réduction de dose ou de dérive de pulvérisation) ou l'abandon de produits phytosanitaires (désherbage mécanique ; systèmes de culture innovants ; travail du sol ; filets anti-insectes).
- Soutenir l'achat de matériels performants d'épandage d'engrais et d'effluents.
- Faciliter l'acquisition de matériels de précision (capteurs).

100 M€

Aide aux investissements de protection face aux **aléas climatiques**

- Aide pour tous les utilisateurs d'agroéquipements en production agricole.
- Aide à l'investissement dans le matériel pour faire face aux aléas climatiques : protection contre le gel et la grêle, meilleure utilisation de l'eau pour faire face aux sécheresses.

100 M€

Pacte « **bio-sécurité – bien-être animal** » en élevage

- Permettre aux éleveurs d'investir pour renforcer la prévention d'apparition de maladies animales, réduire l'exposition et prévenir les crises sanitaires.
- Permettre d'investir pour améliorer les conditions d'élevage pour plus de bien-être animal.
- Par exemple : aide à la construction de clôtures, à la réalisation d'audits biosécurité pour identifier les facteurs de risques, à l'aménagement de

bâtiments (ouvertures, systèmes d'aération, ...), à l'enrichissement du milieu, favorables au bien-être des animaux en élevage.

100 M€

Plan **protéines végétales**

→ Permettre aux producteurs de grandes cultures et aux éleveurs d'investir dans des matériels spécifiques aux cultures de légumineuses fourragères et de protéagineux, notamment leur semis, leur récolte, leur séchage et leur transformation.

→ Favoriser la culture en France de légumineuses fourragères et de protéagineux.

76 M€

Création d'un crédit d'impôts pour la certification **haute valeur environnementale (HVE)** et prolongation du crédit d'impôt en faveur de **l'agriculture biologique**

→ Soutenir l'agriculture biologique grâce au crédit d'impôt bio.

→ Encourager à la conversion vers la certification HVE (niveau 3 de la certification environnementale des exploitations agricoles). Il sera cumulable avec le crédit d'impôt bio.

10 M€

« Bon **bilan carbone** »

→ Accompagner les agriculteurs, en particulier récemment installés, dans la réalisation d'un bilan carbone.

→ Vous permettre d'identifier les leviers agroécologiques de votre exploitation.

50 M€

Programme « **Plantons des haies!** »

→ Aider les agriculteurs qui souhaitent implanter des haies bocagères au sein de leurs parcelles.

→ Vous soutenir ainsi dans la reconstitution de la biodiversité autour de vos cultures.

80 M€

Multiplier et amplifier les **projets alimentaires territoriaux**

→ Création de circuits courts, approvisionnements local de la restauration collective, lutte contre la précarité alimentaire... c'est autour d'un projet de territoire que se structure les filières locales.

→ En rapprochant l'offre et la demande locales, ce sont des débouchés durables pour les agriculteurs du territoire.

→ Un collectif d'agriculteur peut être porteur du projet, tout comme une collectivité, une association...

30 M€

Alimentation locale et solidaire

→ Un des thèmes de cette mesure visera à soutenir les agriculteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité pour les plus précaires ou ceux ne pouvant pas se déplacer vers des lieux d'achat.

→ Vous permettre de développer votre capacité collective de conditionnement, de stockage ou de transport vers des lieux de distribution comme les marchés, les halles, les magasins de producteurs ou les épiceries sociales et solidaires, ou même directement au consommateur.

LES AUTRES MESURES DU VOLET AGRICOLE, ALIMENTATION ET FORÊT DU PLAN DE RELANCE :

Campagne grand public sur les métiers et formations de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pour valoriser le monde agricole et favoriser le recrutement (10M€)

Plan de modernisation des abattoirs pour améliorer aussi bien les conditions de travail que le bien-être des animaux, et améliorer la compétitivité de l'outil et des filières animales (130 M€)

Plan de reboisement des forêts françaises et de soutien à la filière bois (200M€)

Accueil des animaux abandonnés et en fin de vie : plan de soutien au secteur associatif pour lutter contre la maltraitance des animaux de compagnie (20M€)

Favoriser l'approvisionnement local des cantines scolaires des petites communes pour créer des débouchés durables pour les agriculteurs du territoire (50M€)

Soutien à la structuration des filières pour accompagner des démarches collectives pour développer des filières performantes, notamment agroécologiques (50M€)

Renforcer l'agriculture biologique via le fonds Avenir Bio qui soutient la structuration de la filière avec des aides financières à des projets concrets rapprochant amont et aval (10M€)

Initiative « Jardins partagés » pour multiplier ces espaces en privilégiant les habitants des zones péri-urbaines et des quartiers prioritaires (30M€)

Accompagner les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle dans le développement et la conception d'équipements performants ou de solutions agroécologiques (15M€)

Formation à la négociation collective des organisations de producteurs pour renforcer leur position dans les négociations commerciales (4M€)

Opération « 1000 restaurants durables » pour favoriser les partenariats entre restaurateurs et producteurs locaux (10 M€)

**Pour bénéficier de ces aides, rendez-vous sur
francerelance.gouv.fr ou demandez conseil
à votre Chambre d'Agriculture**

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR